



15-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 2 Votants : 13

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/05/2025**

Date de convocation

02 mai 2025

Date d'affichage

02 mai 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 09 mai, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI Mme, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Catherine GRANDCLÉMENT (donne procuration à Mme TSCHUDI) Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. GADOT),

Étaient absents : Pamela GRIDEL, Christian CHOUET.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Sébastien GADOT

**VOTE POUR LA FIXATION DES TAUX ET EXONÉRATIONS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR L'ANNÉE
2026
Délibération N°15-25**

Monsieur le maire rappelle qu'à la demande de la DGFIP il convient de fixer les taux et exonérations de la taxe d'aménagement 2026 avant le 30 juin 2025. Il propose de définir le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités décrites ci-après :

- Le taux de la taxe d'aménagement est maintenu à 5%,
- L'exonération de taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable est reconduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

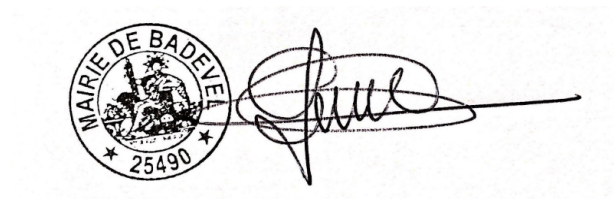
- **DÉCIDE** de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5%,
- **DÉCIDE** de maintenir l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin.
- **APPROUVE** la présente délibération .

Fait et délibéré en séance le 09 mai 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 mai 2025 et publication ou notification le 10 mai 2025

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mairie de Badevel, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text 'MAIRIE DE BADEVEL' and '25490'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES